

Monsieur Luc FERRY
Président délégué
Conseil d'analyse de la société
66 rue de Bellechasse
75700 PARIS

Nos réf. : PL/vt - 0800133

Paris, le 25 avril 2008

Monsieur le Ministre,

Le Secours Catholique soutient depuis toujours les initiatives permettant aux jeunes d'être de véritables acteurs de solidarité. C'est dans cette dynamique que nous portons la démarche de volontariat depuis 2005.

Nous avons donc appris avec soulagement que le gouvernement portait enfin une attention plus vive sur cette question en vous mandatant pour élaborer un rapport opérationnel sur le développement du service civique.


Dans cette optique, nous tenons à vous faire part, outre de nos plus vifs encouragements dans cette nouvelle mission, de notre expérience et de notre position pour l'avenir du volontariat en général et plus particulièrement du service civil volontaire. Aussi, vous voudrez bien trouver, joint à ce courrier, un document détaillant plus précisément ces derniers éléments. Ce dernier a été porté à la connaissance de Madame Bachelot et de Monsieur Laporte.

Nous comptons sur vous pour continuer à porter ce sujet après même le rendu de votre rapport.

Nous souhaiterions également avoir une visibilité plus forte sur les membres composant cette commission et être informés, dans la mesure du possible, des avancées de vos réflexions, afin d'avoir dès à présent une vision à court terme, nous permettant d'envisager nos recrutements de volontaires pour septembre.

Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, de l'attention que vous pourrez porter à ce courrier et nous vous renouvelons tous nos encouragements pour cette démarche engagée. Sachez que nous restons à votre disposition pour contribuer de quelque manière que ce soit à votre réflexion.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.


François SOULAGE
Président National

Le volontariat au Secours Catholique

Apports, points de vigilance et propositions pour l'avenir

Le Secours Catholique a toujours soutenu la mise en place de statut permettant aux jeunes d'être acteurs de solidarité. Depuis 3 ans, nous expérimentons le volontariat, notamment le Service Civil Volontaire depuis qu'il existe. Actuellement 22 jeunes sont volontaires au sein de notre association.

Ils ont tous une double mission :

Le montage d'un projet en lien avec les pauvretés locales

Le développement d'un réseau de jeunes solidaires autour de ce projet

Depuis plus de 60 ans, notre réseau fonctionne avec des bénévoles (65 000 aujourd'hui) qui sont une incroyable force d'action et d'engagement dans 6000 équipes locales ou lieux d'accueils. Forts de cette expertise du bénévolat et après trois ans d'expérience du volontariat, nous pouvons dire qu'il offre une ressource spécifique et fondamentale à notre réseau.

Dans le cadre du rapport demandé sur le volontariat par le gouvernement, nous avons jugé utile de vous communiquer des éléments sur les apports de ce statut pour les jeunes qui en bénéficient, pour le tissu social dans lequel ils agissent, et enfin pour notre structure.

Par ailleurs, nous avons indiqué des points de vigilance et notre position sur l'avenir des différents statuts de volontaire.

✓ Bilan de notre expérience du volontariat depuis 3 ans, notamment du Service Civil volontaire depuis que le statut a été mis en place.

○ Apports pour les jeunes qui en bénéficient

- Un cadre pour mettre en place des projets et répondre à leur soif d'être utiles et acteurs de la société dans laquelle ils vivent.
- Une expérience et une formation valorisable dans un parcours professionnel. Le volontariat est souvent la première expérience de longue durée pour ces jeunes, c'est donc un atout fort dans la recherche d'un emploi ensuite.
- Une expérience humaine qui fait d'eux des citoyens responsables, formés aux valeurs civiques, formés à être acteurs et solidaires là où ils vivent.
- Un accompagnement pour définir leur projet professionnel pour la suite, des repères et des valeurs avant d'entrer dans le monde du travail. Le SCV donne un cadre à cet accompagnement.

○ Apports pour le tissu social dans lequel ils s'engagent

- Ils impliquent d'autres jeunes. Les volontaires du Secours Catholique, dans les 20 délégations départementales où ils agissent, ont pour mission de mobiliser des jeunes sur des projets solidaires locaux ou internationaux. Avec le soutien de l'association, ce réseau de jeunes reste actif au delà du départ du volontaire.
- Le volontariat permet donc le développement d'un réseau de jeunes citoyens responsables et engagés.
- Une disponibilité à temps plein dans la durée pour des publics en difficulté
- Des initiatives de proximité qui reconstruisent du lien dans des quartiers difficiles ou entre des populations isolées.
- Un dialogue inter-génération et inter-religieux

- **Apports pour le Secours Catholique**
 - Des permanents à temps plein dans la durée pour monter des projets que l'association ne pourrait pas prendre sans ce statut et son financement.
 - Le développement d'un réseau de jeunes solidaires qui permet de renouveler le bénévolat.
 - Les jeunes volontaires osent ! ils permettent la mise en place d'actions innovantes, créatives.

✓ **Points de vigilance**

- L'accompagnement individuel est important, il demande du temps, des compétences et des moyens (financiers et humains).
 - Un tutorat mis en place pour chaque jeune.
 - Des formations et un accompagnement individualisé vers la sortie du volontariat et l'insertion dans la vie professionnelle.
- Le temps d'adaptation des jeunes est d'environ trois mois ce qui exclu un volontariat limité à 100 heures de travail.
 - Le temps d'intégration aux équipes, à l'association est à prendre en compte.
 - Un temps est nécessaire pour dépasser les idées préconçues sur les réalités de pauvreté.

✓ **Après ces trois ans d'expérimentation, notre position pour l'avenir du volontariat :**

- Le volontariat sous ses différentes formes est absolument à maintenir, favoriser, développer.
- Le soutien financier du volontariat par l'Etat est la condition sine qua non de son maintien et de son développement dans des structures comme la notre. Les 8 millions d'euros débloqués pour la rentrée 2008 sont très insuffisant. Un volontaire coûte plus de 10 000 euros par an. Cela permet de financer au maximum 800 volontaires. Nous avons besoin d'une visibilité sur l'avenir, et ne pouvons nous contenter de n'avoir qu'une faible part de nos postes volontaires financés.
- Nous souhaitons sensibiliser le plus de jeunes à la solidarité, mais la proposition d'un service obligatoire pour tous de courte durée (100 heures, c'est-à-dire trois semaines) ne pourra pas du tout avoir les mêmes intérêts que le volontariat de longue durée (6 mois et plus) qui permet un véritable apport pour les structures d'accueil et pour le jeune en terme d'expérience professionnelle. Il nous paraît donc plus pertinent de favoriser un engagement volontaire dans la durée avec un accompagnement des jeunes sur la définition de leur projet. En parallèle, il nous semble judicieux de prévoir une enveloppe consacrée à la promotion du bénévolat des jeunes, qui remplacerait cette idée d'engagement obligatoire sur 100 heures, et qui à moindre coût aurait peu ou prou les mêmes effets.
- Par ailleurs, le service volontaire n'a de sens que s'il est accessible à tous. Une indemnité variable selon les ressources et la situation du jeune devrait pouvoir être envisagée. Le statut de volontaire pourrait, par ailleurs, donner accès aux mêmes droits que le statut étudiant : accès au logement via le CROUS, réduction dans les transports, accès à la culture...